## Conditions d'accès

L'accès est autorisé pour les professionnels, dont le siège se situe sur le territoire de la CCPHVA, sur présentation du pass' déchèterie et moyennant paiement en fonction du type de déchets et de la quantité déposée.



### **VÉHICULES AUTORISÉS**

L'accès est limité aux véhicules de volume PTAC (poids total autorisé en charge) maximum de 3,5 tonnes. Il est donc interdit aux camions et semi-remorques.

Les véhicules non ménagers (types Master, camionnettes, véhicules utilitaires), dont l'immatriculation relève d'un autre pays que la France, n'ont plus accès à la déchèterie, conformément à l'article 2 du règlement de la déchèterie adopté le 2 juillet 2019 par le Conseil Communautaire.

## **QUANTITÉ MAXIMALE**

Les apports hebdomadaires sont limités à 5m³ pour chaque type de déchet et 5 L pour les déchets toxiques liquides.

#### **TARIFS**

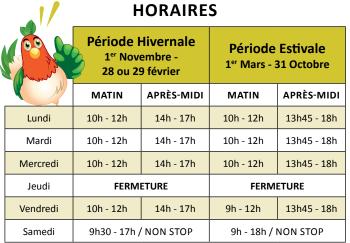
Type de déchets	Prix Unitaire TTC
Tout-venant	50 € / m³
Bois	25 € / m³
Pneus	15 € / m³
Gravats	15 € / m³
Ferraille	15 € / m³
Déchets verts	10 € / m³
Déchets dangereux ménagers et huiles	5 € / kg ou litre

Vous retrouverez toutes les informations à jour sur www.ccphva.com/decheterie

#### **VOTRE DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE:**

RD16 – à proximité des réservoirs d'eau potable entre Aumetz et Audun-le-Tiche



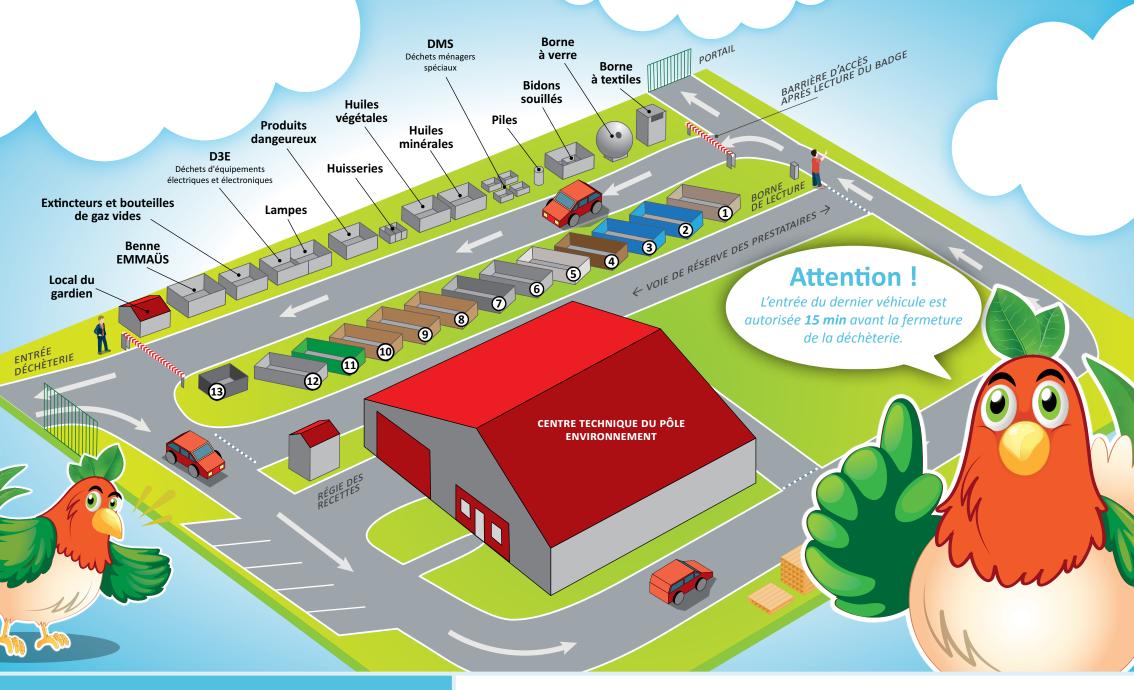


## CONTACT

Pôle Environnement
03 82 54 32 63 - environnement@ccphva.com







- 1 PAPIER
- 23 TOUT VENANT
- 4 CARTON
- (5) PLÂTRE

- (6) GRAVAT
- 7) FERRAILLE
- (8) BOIS
- 9 BOIS PALETTE
- 10 ÉCO MOBILIER
- 11) DÉCHETS VERTS
- 12) BENNE DE RÉSERVE
- (13) PNEUS

# Déchets interdits en déchèterie communautaire :

Sacs noirs et transparents pris en porte-à-porte, déchets des industries, déchets agricoles, médicaments, pièces de carrosserie, déchets radioactifs, déchets organiques putrides, bouteilles de gaz non vidées, l'amiante et le fibrociment, les armes à feu, les balles et cartouches de fusils.